

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D029-2021

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 10
- absents : 3

Séance du 02 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le deux juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ; Mme Martine FERNANDES,

Secrétaire : Mme Christine CROUZIER

Date de convocation :
26 Mai 2021
Date d'affichage :
26 Mai 2021

Objet : Modificatif Tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise en place d'un logiciel de réservation et de paiement en ligne des repas de la cantine et des temps d'accueil périscolaire aura lieu à la rentrée scolaire 2021/2022. Il s'avère qu'il n'est pas possible informatiquement de prendre en compte le système de carte prépayée pour l'accueil. Monsieur le Maire propose d'installer une facturation à la prestation.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs existants et d'appliquer les tarifs suivants :

Tarif Cantine

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF repas réservé	3,80 €	3,90 €
TARIF repas non réservé	5,00 €	6,00 €

Tarif Accueil Périscolaire (matin ou soir)

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF accueil réservé	1,00 €	1,20 €
TARIF accueil non réservé	2,00 €	3,00 €
Dépassement Horaire après 17h45	10,00 €	10,00 €

Tarif Accueil Périscolaire (midi)

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF accueil avec réservation repas traiteur	0,00 €	0,00 €
TARIF accueil avec panier repas pour P.A.I	1,00 €	1,20 €
TARIF accueil avec panier repas pour P.A.I sans réservation	2,00 €	3,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 10 voix POUR, 1 voix CONTRE,

DECIDE

♦ de fixer les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire comme définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Laurent BOUCARUT

